



CONTRAT POUR ADULTE (DES 15 ANS)

RESPONSABLES DE L'ECOLE : Eric & Sonja Graf, 079 691 19 18, Rue de Corcelles 4C, 2034 Peseux

Nom :	Prénom :
Adresse :	CP/Lieu :
Tél. mobile :	Date de naissance :
Nationalité :	Adresse e-mail :

Cotisations (cochez ce qui convient)

AIKIDO, MEDITATION, YOGA JAPONAIS ADULTES (15+ ans)			
par trimestre	par semestre bonus 5%	par année bonus 7%	Prestations contenues
DECOUVERTE			✓ 1 cours par semaine yoga japonais flexible ✓ 10% sur tous les cours payants du dojo virtuel 75 CHF / mois
<input type="checkbox"/> Fr. 225	<input type="checkbox"/> Fr. 428	<input type="checkbox"/> Fr. 837	
BASE			
<input type="checkbox"/> Fr. 270	<input type="checkbox"/> Fr. 513	<input type="checkbox"/> Fr. 1004	✓ par semaine flexible : 1 à 2 cours d'Aïkido + 1 cours de yoga japonais ou 1 à 2 cours de yoga japonais + 1 cours d'Aïkido ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ 20% sur tous les cours payants du dojo virtuel 90 CHF / mois
L'ACCÉLÉRATEUR DE PROGRÈS			✓ <i>Full access</i> pour l'aïkido et le yoga japonais ✓ entraînements pendant les vacances scolaires ✓ votre conjoint a l'offre DECOUVERTE offerte ✓ 1 stage d'Aïkido de weekend par année offert à Bienne ✓ 30% sur tous les cours payants du dojo virtuel 120 CHF / mois
<input type="checkbox"/> Fr. 360	<input type="checkbox"/> Fr. 684	<input type="checkbox"/> Fr. 1339	

Pour les familles: le 1^{er} enfant paye le prix normal, le 2^e paye 75%, le 3^e 50%.

Contrat et Résiliation : Le contrat entre en vigueur dès sa signature par l'élève. **Le renouvellement est tacite et n'expire que sur préavis écrit d'un mois pour la fin d'une période de 3, 6 ou 12 mois** (écrire à : Dojo de Bienne, Rue de Fribourg 41, 2503 Bienne). Le responsable de l'école peut exclure un élève pour mauvais comportement ou non-respect du règlement, ceci avec effet immédiat.

La cotisation doit être versée à l'avance et au début (au plus tard le 4) du mois (des mois) concerné(s). Les cotisations se versent tout au long de l'année, vacances y compris.

Les cotisations versées à l'avance ne sont pas remboursables, sauf en cas de maladie ou d'accident (joindre un certificat médical).

L'objectif de l'école est de dispenser un enseignement conforme à l'éthique de l'Aïkikai. Notre école suit la ligne d'enseignement créée par Maître Masatomi Ikeda, 7^e Dan. L'école d'Aïkido est membre de

l'association Aikido Switzerland (AS), www.aikido-switzerland.org. Chaque élève doit avoir une licence valable de l'AS. Dès l'âge de 16 ans, une cotisation annuelle à AS de 40.- CHF doit être payée en plus des cotisations mentionnées ci-dessus, 50.- la première année.

Règlement de l'école : par son inscription, l'élève s'engage à respecter les règles d'étiquettes du dojo (en annexe). Ces règles constituent la base nécessaire pour l'enseignement d'un aikido de qualité.

Nettoyages : Tous les membres sont tenus de participer aux nettoyages et à l'entretien du Dojo.

Equipement : Un training, une paire de pantoufles et un linge sont obligatoires. Un kimono (tenue pour l'aikido) peut être acquis à un prix préférentiel au Dojo.

Leçons manquées : Le/la pratiquant(e) manquant des leçons n'est pas dispensé(e) du paiement des cotisations. Les rappels seront majorés de 5 à 10.-. Tout arrangement verbal, pour être valable, doit être confirmé par écrit. Dans les cas extrêmes, si le/la signataire devait ne pas s'acquitter des cotisations, l'école se réserve le droit de recourir à la voie juridique.

Assurance(s) : Le/la pratiquant(e) doit lui-même s'assurer. L'école d'Aïkido ne peut être rendue responsable des accidents survenus en cours d'entraînement. D'autre part, elle décline toute responsabilité pour les objets disparus dans les vestiaires.

Fermeture et vacances : le Dojo fait 4 semaines de vacances par année (2 semaines à Noël/Nouvel An et les deux dernières semaines de juillet). Lors des vacances tous les cours sont annulés. Les cotisations se versent pour l'année civile, soit du 1er janvier au 31 décembre y compris.

Photos, vidéos : sauf avis contraire de votre part, vous acceptez que des photos ou des vidéos soient occasionnellement prises lors des entraînements et/ou stages et utilisées à des fins promotionnelles pour le Dojo.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris bonne note du contrat ci-dessus et être d'accord avec les conditions mentionnées.

Lieu : _____

Date : _____

Responsable de l'école d'aïkido (laissez libre) :

Signature du participant :
(ou du représentant légal)

Pour les personnes mineures : nom et prénom du père : _____

Nom et prénom de la mère : _____

Coordonnées pour le paiement des cotisations :

Graf Eric André, Aikidoschule Biel/Bienne, 2034 Peseux

IBAN: CH28 0900 0000 1261 8073 4



Règles d'étiquette du Dojo

- ✓ Le/la pratiquant/e est prié/e de faire le moins de bruit possible en se mettant en tenue ou en se douchant et s'habillant pour repartir, surtout si un cours a lieu pendant ce temps.
- ✓ Ne parler à personne se trouvant sur les *tatami* durant un cours.
- ✓ Il convient de faire son possible pour respecter l'harmonie du *Dojo* et donner de la plénitude à la pratique.
- ✓ Le cours commence et se termine par une cérémonie formelle. Il est essentiel d'être à l'heure pour y participer. Le/la pratiquant/e qui arrive en retard doit attendre au bord des *tatami* jusqu'à ce que l'enseignant(e) lui fasse signe de se joindre au cours.
- ✓ Enlever ses chaussures à l'entrée du *Dojo* et mettre une paire de *zori* (ou pantoufles).
- ✓ Saluer en entrant et en sortant du *Dojo* (par respect du lieu).
- ✓ Laver ses pieds et ses mains avant l'entraînement et veiller à ce que ses ongles soient coupés courts. Si les ongles sont vernis veiller à ce que le vernis ne fasse pas de marques aux *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que le *gi* (*kimono*) soit propre et sans mauvaises odeurs.
- ✓ Enlever colliers, bagues, montre, etc... *mais* chacun est responsable de ses objets de valeur.
- ✓ Saluer en direction du *kamiza* (mur d'honneur) avant de monter et de descendre des *tatami*.
- ✓ Veiller à ce que les *tatami* soient propres avant et après chaque entraînement (tout le monde participe un peu aux nettoyages du *Dojo*).
- ✓ Respecter les instruments de travail. Les armes doivent être rangées lorsqu'elles ne sont pas utilisées.
- ✓ Lorsque l'enseignant(e) montre une technique, les élèves sont toujours en *seiza* (=assis sur les genoux) ou *anza* (=assis en tailleur) en cas de difficultés à être en *seiza*.
- ✓ Dès que la fin d'une technique est annoncée, arrêter immédiatement son mouvement, saluer son/sa partenaire et rejoindre les autres pratiquants assis en ligne.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui doit impérativement quitter la leçon avant la fin doit en informer l'enseignant(e), le/la saluer et se retirer discrètement.
- ✓ Il est interdit de boire, de manger, de mastiquer un chewing-gum sur les *tatami*.
- ✓ On dit habituellement „*Onegai shimasu*“ (littéralement: je vous fais une requête, s'il vous plaît) au moment du salut du début du cours et „*Dômo arigatoo gozaimashita*“ (merci beaucoup) en fin de cours.
- ✓ Le/la pratiquant/e qui ne pourra vraiment pas se soumettre à ce règlement, sera malheureusement prié de se retirer.